

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION AU PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS (SITE DU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE)

L'achat et l'utilisation d'un **PASS** annuel implique l'acceptation sans réserve des conditions générales d'adhésion ci-dessous par le titulaire ainsi que par son représentant légal s'il est mineur :

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales concernent toute adhésion au **PASS** annuel qui permet d'accéder au Parc zoologique de Paris selon les conditions exposées ci-après

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADHESION

2.1. Le **PASS** annuel est vendu au prix de 60 € pour un plein tarif, et au prix de 45 € pour un tarif réduit, sur présentation d'un justificatif en cours de validité : **jeunes de 3 à 25 ans et demandeurs d'emploi.**

L'achat d'un **PASS** annuel est possible selon 2 modalités :

- Achat directement aux tarifs indiqués ci-avant ;
- Achat en réabonnement dans le mois avant ou après la péremption du **PASS** précédent, au prix de 54€ en plein tarif, et au prix de 45€ en tarif réduit.

2.2. Le MNHN se réserve le droit de modifier ces tarifs à tout moment. Les tarifs garantis au Client sont ceux affichés sur le Site au moment de son achat en caisse ou de sa commande en ligne.

ARTICLE 3 : DUREE DE VALIDITE DU PASS

Le **PASS** annuel est valable 1 an à compter de sa date d'édition.

ARTICLE 4 : AVANTAGES DE L'ADHESION

4.1. Le **PASS** annuel permet d'exonérer son titulaire de droit d'entrée pour la visite du Parc zoologique de Paris

4.2. Sur présentation de son **PASS** annuel, le titulaire bénéficie d'une remise de :

- 5 % sur l'addition et sur toute l'offre de restauration du Parc zoologique de Paris
- 10 % sur la boutique du Parc zoologique (hors librairie)

4.3. Des invitations privilégiées aux événements des sites, ces invitations seront envoyées par email si l'abonné a accepté de recevoir les actualités et avantages des sites de son **PASS**.

ARTICLE 5 : PASSATION DE COMMANDE EN LIGNE

La procédure de passation de commande en ligne comporte les étapes suivantes :

1/ Le client clique sur le(s) **PASS** de son choix. Le nombre de **PASS** sélectionnés ne peut être supérieur à 10 **PASS** adultes et 10 **PASS** enfants.

2/ Le client se crée un compte client ou se connecte à son compte client par son identifiant et son mot de passe. La création du compte client suppose la communication des informations nécessaires et

obligatoires au traitement de la future commande et à la fourniture des prestations du PASS, à savoir *a minima* adresse email, mot de passe, nom et prénom du Client, téléphone.

Pour chaque PASS sélectionné, le client renseigne *a minima* les champs obligatoires, à savoir les noms, prénoms, date de naissance, code postal et adresse email. Il peut également renseigner son adresse, sa ville et son téléphone.

3/ Le récapitulatif reprenant l'ensemble de la commande s'affiche. Après avoir vérifié sa commande et pris connaissance des présentes conditions générales de vente, le Client effectue alors le paiement en ligne de sa commande en communiquant de façon sécurisée ses coordonnées bancaires (numéros, date de validité de la carte et cryptogramme). En cas de refus par le centre de paiement concerné, la commande est automatiquement annulée. Tout paiement de la commande par le Client constitue une acceptation irrévocable de la commande qui ne peut être remise en cause.

4/ Chaque titulaire de PASS peut alors retirer son PASS sur place, au Point information du Parc zoologique de Paris

ARTICLE6 : MODALITES DE REGLEMENT ET PAIEMENT

6.1 Modalités de règlement

Le paiement de la commande en ligne par le Client s'effectue exclusivement en euros par carte bancaire. Les cartes acceptées sont les suivantes : CARTE BLEUE, VISA, EUROCARD et MASTERCARD.

6.2 Opération de paiement

Le Client garantit au Muséum qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi lors de la validation de la commande.

Le compte bancaire du Client est débité du montant de la commande dès l'acceptation de la transaction par le centre de paiement.

En cas de refus du centre de paiement, la commande est automatiquement annulée.

6.3 Facture

Aussitôt la transaction effectuée, le Client en est informé au moment du paiement en réponse sur la « fenêtre Windows » ayant donné lieu à la requête https, a la possibilité d'imprimer une « facturette » et reçoit un e-mail de confirmation d'achat s'il a renseigné cette information dans la fenêtre du paiement.

6.4 Sécurisation des paiements

Pour tout paiement effectué pour la commande de PASS sur www.billetterie.parczoologiqueparis.fr, le Muséum recourt aux services de la Société Caisse d'Epargne Ile de France qui utilise un système de paiement en ligne sécurisé permettant de crypter le numéro de carte bancaire du Client (session https Secure Sockets Layer 128 bits) via la solution ServicePublicPlus.

ARTICLE 7 - CONFIRMATION DE COMMANDE

7.1 Dès confirmation du paiement de la commande par le centre de paiement, le Client reçoit un e-mail de confirmation de sa commande.

7.2 L'e-mail de confirmation accuse réception de la commande et contient les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du ou des PASS vendu(s) ;
- le numéro de transaction unique ;

- le montant total de la commande ;
- les modalités de contact du Service Clients ;
- les modalités de délivrance du (des) PASS commandés (lieux, modalités du retrait et date effective à laquelle le titulaire du pass peut retirer le(s) PASS).

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'UTILISATION

8.1. Le **PASS** annuel est strictement personnel et non cessible : il est matérialisé par la délivrance d'une carte nominative comportant les nom et prénom du titulaire, la photo, le code-barres et la date de validité de la carte. Lors du contrôle, un justificatif d'identité peut être demandé. Toute utilisation irrégulière entraîne la résiliation de l'abonnement et le retrait immédiat de la carte sans remboursement.

8.2. Pour être valable, le **PASS** annuel doit comporter le numéro, le code à barres, le nom et le prénom du détenteur ainsi qu'une photo qui ne doivent pas- être raturés ni surchargés.

8.3. Le **PASS** annuel doit être validé au dispositif de lecture optique ou présenté aux agents de contrôle ou de caisse.

ARTICLE 9 : ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Le droit de rétractation ne s'applique pas au PASS Annuel, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, qui exclut les prestations "de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée".

ARTICLE 10 : RESILIATION PAR LE MUSEUM, CAS DE FORCE MAJEURE ET RAISONS D'INTERETS GENERALES

6.1 Le PASS annuel pourra être résilié de plein droit et immédiatement par le Muséum national d'histoire naturelle notamment pour les motifs suivants :

- fausses déclarations fournies à la souscription du Pass Annuel ;
- falsifications de pièces nécessaires à l'établissement ou la réémission du PASS Annuel ;
- non-respect par le Membre des présentes conditions générales du PASS Annuel (notamment du caractère strictement personnel du PASS Annuel) ;
- comportement du Membre contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- manquement du Membre au règlement intérieur du Muséum national d'histoire naturelle et/ou aux lois et réglementations en vigueur ;

La résiliation du PASS annuel par le Muséum national d'histoire naturelle entraîne, dans tous les cas, la confiscation et la désactivation immédiate du PASS Annuel et de tout éventuel Duplicata sans remboursement, ni partiel ni total.

6.2 De même dans les deux cas suivants le Muséum ne pourra être tenu pour responsable et ne devra aucun remboursement ni partiel ni total :

- en cas d'évènement de force majeure perturbant la bonne tenue de la visite et entraînant, le cas échéant, la fermeture totale ou partielle au public des sites inclus dans le PASS ;

- si le Muséum national d'Histoire naturelle est amené à fermer tout ou partie des sites du Jardin des Plantes pour des raisons d'intérêt général, de risques de troubles sérieux à l'ordre public, de risque pour la sécurité des personnes ou des biens.

ARTICLE 11 : PERTE ET VOL

En cas de perte ou de vol, l'adhérent doit informer le Muséum national d'Histoire naturelle par téléphone au 01 40 79 56 01 afin d'invalider la carte et poursuivre sa démarche par un courriel à passmuseum@mnhn.fr

Une nouvelle carte sera éditée pour la fin de l'adhésion qui sera remise au titulaire selon les mêmes modalités de mise à disposition que pour la première édition. Cette opération n'est possible qu'une seule fois.

La responsabilité du Muséum national d'histoire naturelle ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte ou vol du PASS Annuel et/ou du Duplicata.

ARTICLE 12 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement et au suivi de la commande. Dans ce cadre, la base légale du traitement est soit contractuelle lorsqu'il s'agit de gérer une adhésion soit, fondée sur le consentement pour ce qui concerne l'inscription aux actualités du Muséum. Les informations identifiées par un astérisque sont obligatoires et nécessaires aux traitements. A défaut, la demande ne pourra pas être prise en compte. Les informations dont la fourniture est facultative, ont pour finalité de mieux connaître le Client et d'améliorer la qualité du service qui lui est offerte.

Les informations recueillies sont destinées aux services internes du Muséum et à ses sous-traitants ou prestataires intervenant dans le traitement de ces données.

Le Client peut par ailleurs consentir, au moment de la collecte de ses informations personnelles, à recevoir des actualités et avantages des sites du PASS auquel il s'abonne. Pour cela, il lui suffit de cocher les cases correspondantes. Par la suite, il pourra à tout moment se désinscrire de la liste de ces communications par le lien de désabonnement situé dans le pied-de-page de celles-ci.

Les données enregistrées sont conservées pour les durées suivantes :

- 2 ans à compter du dernier contact entrant de votre part ;
- en cas d'abonnement à la newsletter pendant la durée de l'abonnement.

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement, d'un droit d'opposition en ce qui concerne la prospection commerciale. De plus, il peut donner des instructions sur le sort de ses données après son décès.

Ces droits peuvent être exercés en envoyant soit un courriel au Délégué à la Protection des Données de l'Établissement à l'adresse dpo@mnhn.fr soit un courrier à Muséum national d'histoire naturelle – Direction des affaires Juridiques – DPO, 57, rue Cuvier CP 24, 75005 PARIS, en précisant son nom, prénom, adresse postale et à joindre une copie recto-verso de sa pièce d'identité à sa demande. En cas de réponse non satisfaisante, le Client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 13 : COOKIES

Le Client est informé que, lors de la consultation du Site, des cookies sont déposés sur le disque dur de son ordinateur, de son mobile ou de sa tablette. Un cookie est un fichier contenant des données, notamment un identifiant unique, transmis par le serveur du Site au navigateur du Client et stocké sur son disque dur.

Ces cookies déposés lors de chaque navigation d'un utilisateur sur le Site ont notamment pour but :

- de permettre à l'utilisateur d'accéder à son compte client grâce à des identifiants ou des données antérieurement confiées ;
- d'établir des statistiques et volumes de fréquentation et d'utilisation des divers éléments composant notre site internet (rubriques et contenus visités, parcours), afin d'améliorer l'intérêt et l'ergonomie du Site.

Le Client a la possibilité de s'opposer à l'enregistrement des cookies en configurant son navigateur. Cependant, le Client est informé que l'accès à certains services du Site pourra le cas échéant s'en trouver altéré, voire rendu impossible.

ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Toute relation entre le Muséum national d'histoire naturelle et ses clients est régie par le droit français. Tout litige ne pouvant faire l'objet d'un règlement amiable relève des tribunaux compétents de Paris, à moins que la loi n'en dispose autrement.